Commune de Montreux

RAPPORT
au Conseil communal de Montreux
de la commission ad hoc dite «mise en sécurité des locaux ex-HELD destinés notamment au NED»

concernant le préavis no 03/2011 de la Municipalité au Conseil communal sur l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.-- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 - rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held ».

Président rapporteur : M. Stéphane BARBEY
(en remplacement de
Mme Catherine Buchet Bulliard et de
Monsieur Emmanuel Gétaz)

Membres :
M. Jean-Richard BAYS
Mme Catherine BUCHET BULLIARD
Mme Prisika GAILLET
M. Emmanuel GETAZ
Mme Irina GOTE
M. Marcel RIEDO
M. Pierre-André SPAHN
M. Lionel WINKLER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission ad hoc dite «mise en sécurité des locaux ex-HELD destinés notamment au NED» a consacré une séance à l'étude du préavis n° 03/2011, soit le le jeudi 24 mars 2011 à 18 h. 00 ; elle s'est rendue sur place pour visiter les lieux (locaux sur les parcelles Ex-Held), puis a délibéré dans la salle habituellement à disposition des commissions du Conseil communal dans la Villa Mounsey.

Mme Catherine BUCHET BULLIARD, Mme Irina GOTE et M. Pierre-André SPAHN se sont excusés pour leur absence pour raison de campagne électorale.

La Présidence de la commission était initialement en main de Mme Catherine BUCHET BULLIARD, qui la transmise à Monsieur Emmanuel GETAZ.

En début de séance, Monsieur Emmanuel GETAZ a déclaré qu'il ne souhaitait pas présider la commission, étant impliquer professionnellement dans le domaine des manifestations artistiques et connaissant particulièrement bien le NED.

C'est ainsi au pied levé qu'à la demande des commissaires Monsieur Stéphane Barbey a repris la présidence.

La Municipalité était représentée par Monsieur le conseiller municipal Jacques DELAPORTE, accompagné par Monsieur Fabien MAHON, adjoint au chef du service de l'Urbanisme, et Monsieur Pascal FRIEDEMANN, délégué à l'économie, à la culture et au tourisme.

La Commission remercie ces représentants de la commune pour leur disponibilité, leur connaissance du dossier et leurs réponses bien étayées.

En ouverture de séance, Monsieur le conseiller municipal Jacques DELAPORTE a donné de nouvelles informations.

« Afin de permettre une ouverture du NED dans les meilleurs délais, le préavis 03/2011 a été adopté par la Municipalité le 25 février 2011, alors qu'une détermination formelle de l'ECA n'était pas encore parvenue. Bien entendu, des séances s'étaient déroulées avec l'ECA et le SDIS, qui avaient fait part de leurs observations et demandes. Lors de la dernière séance, le 13 janvier 2011, un descriptif des travaux et un plan avaient été transmis à l'ECA pour approbation formelle.

Début mars, l'ECA nous a transmis son rapport écrit avec de nouvelles exigences par rapport au dossier transmis le 13 janvier. Nous avons tout de suite sollicité une nouvelle entrevue avec l'ECA, ce qui a permis, après négociation, de revoir à la baisse ces nouvelles exigences.

Néanmoins, pour permettre une capacité de 300 personnes, il s'avère nécessaire de compléter les travaux prévus dans le préavis par les éléments suivants:

- des portes coupe-feu supplémentaires pour isoler la salle de concert ;
- le poste incendie existant devra être déplacé;
- la sortie de secours principale de la salle, à créer, devra passer de 90 cm à 120 cm ce qui nécessite également le déplacement de la porte d'entrée principale, qui de plus devra passer de 160 cm à 180 cm.

Ces travaux sont estimés à Fr. 50'000.- supplémentaires par rapport au montant annoncé au préavis de Fr. 118'000.-, soit un total de Fr. 168'000.--» (…).

Ces informations figurent dans un document qui a été remis à la commission séance tenante intitulé « note informative à la commission chargée de l'examen du préavis n° 03/2011 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.-- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 - rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held»».

Il a été proposé d'amender le préavis No 03/2011 dans le sens que cette note informative fasse partie intégrante du susdit préavis, ce qui a été accepté à l'unanimité.

La commission s'est alors rendue dans les locaux du NED.

Elle a été accueillie par une délégation de représentants du NED.

Le NED est une association sans but lucratif, organisée selon les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse dont le siège est à Montreux, créée pour une durée indéterminée.

NED signifie « Nouvel Espace Dancers » ; c'est un cercle culturel géré par un comité et une assemblée générale, qui a pour but de développer des activités musicales, artistiques et culturelles à Montreux.

La délégation de représentants du NED comprenait les personnes suivantes :

- Carolanne Feissli, présidente
- Lucas Voisard, caissier
- Loïc Bonjour, secrétaire
- Samuel Nussbaum, membre du comité
- Gilles Klopfenstein, membre du comité
- Léa Umberti, comptable et responsable des paiements

La commission remercie Madame la présidente pour son mot de bienvenue et sa présentation du NED et toutes les personnes du NED pour leur engagement en faveur de l'association du NED.

La visite détaillée des lieux et les explications de détails fournies ont démontré aux commissaires l'exactitude des postes mentionnés dans le préavis et la note informative, ainsi que l'existence d'une sécurité suffisante pour la petite salle.

Elle a également montré aux commissaires que, si ces locaux ont « une âme » originale, ces locaux « coincés » entre une colline et les rails du MOB et des CFF ne peuvent accueillir sur le long terme des activités de loisir ; les réflexions sur le futur des parcelles «ex-Held» du groupe d'étude d'un plan directeur localisé sont ainsi très attendues.

La commission s'est ensuite rendue à la villa Mounsey pour délibérer.

Elle a bien retenu que le NED était actuellement fermé suite au rachat par la Commune des parcelles sur laquelle se trouve le NED (voir préavis no 33/2009) et qu'une autorisation d'exploiter ne pourrait être délivrée que si les conditions de sécurité étaient respectées.

Les commissaires ont été unanimes pour reconnaître que l'existence d'espaces sociaux-culturels comme le NED était nécessaire à Montreux, et plus particulièrement dans le périmètre des parcelles ex-Held ; il y a ainsi bien urgence à ce que le NED puisse rouvrir rapidement.

Chacun dans son domaine propre d'expertise, et aussi sur la base du bons sens, ont retenu que la courette devant la grande salle donnant sur les voies de manœuvre du MOB et des voies de trafic des CFF ne permettait pas l'évacuation sûre de la grande salle utilisée conformément à sa capacité.

La commission estime que le montant de Frs 168'000.— est un montant correct afin de permettre la réouverture du NED, mais ne devait pas être dépassé, du fait qu'il s'agit de travaux à effectuer pour une période transitoire de 5 ans, soit jusqu'au 21 mars 2011.

Il a été proposé un second amendement, qui consiste à porter le montant des travaux à Frs 168'0000.-- ; il a été accepté à l'unanimité de la commission.

C'est également à l'unanimité que la commission invite le conseil communal à accepter le préavis No 03/2011 tel qu'amendé.

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission ad hoc «mise en sécurité des locaux ex-HELD destinés notamment au NED» vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis no 03/2011 de la Municipalité au Conseil communal sur l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 - rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held » ;

- vu la note informative à la commission chargée de l'examen du préavis n° 03/2011 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 118'000.- pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 - rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held », portant la demande sur l'octroi d'un crédit à Frs 168'000.-- ;

- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1.- de dire que la note informative du 22 mars 2011 à la commission chargée de l'examen du préavis n° 03/2011 fait partie intégrante du susdit préavis ;

2.- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 168'000 -- concernant le préavis No 03/2011 de la Municipalité au Conseil communal pour financer la mise en conformité selon les normes de sécurité des locaux sis rue Industrielle 19 - rue du Marché 19 sur les parcelles dites «ex-Held» ;

3.- de couvrir cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;

4.- d'amortir directement le montant de Fr. 168'000.-- par un prélèvement correspondant sur le fonds pour investissements futurs (compte No 9282.001);

5.- de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Montreux, le 26 avril 2011

Le Président

S. Barbey

Stéphane BARBEY